

Interpellation : « Appel à la solidarité envers les personnes afghanes »

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les municipales et municipaux, chers et chères collègues,

En août dernier, avec le retrait des troupes de l'OTAN, les Talibans ont repris le contrôle de l'Afghanistan. La Confédération indique que des attaques peuvent se produire à tout moment et partout. De nombreux rapports d'ONG dénoncent que les Talibans démantèlent déjà les droits humains. L'ONU, quant à elle, précise que la situation s'aggrave, notamment pour les femmes qui voient leurs droits réduits à néant, mais aussi pour les anciennes forces de sécurité, les journalistes, les artistes ou encore les personnes ayant collaborées avec l'occident.

Même s'ils ne peuvent être renvoyés chez eux, la majorité des requérants afghan se voient refuser l'asile en arrivant en Suisse et de ce fait, le statut de réfugié. Ils reçoivent alors un permis provisoire qui limite fortement le regroupement familial. Pour exemple, en 2020, 359 personnes de nationalité afghane ont été frappées d'une décision de non-entrée en matière, 351 ont obtenu l'asile (de ce fait le statut de réfugié) et 1433 ont obtenu une admission provisoire. Or, le drame qui est en train de se jouer en Afghanistan n'a rien de provisoire.

Le respect du principe de l'unité de la famille devrait être acquis pour toute personne ayant obtenu la protection de l'Etat. L'urgence de la situation doit être prise en compte. Cette urgence a notamment convaincu le Grand Conseil vaudois d'accepter une résolution portant sur cette question, demandant au Conseil d'Etat d'intervenir auprès des autorités afin de faciliter le droit au regroupement familial pour les personnes admises à titre provisoire en Suisse.

Pour ce qui est des journalistes et des artistes en danger en raison de l'expression de leurs convictions, un réseau international des villes refuges, nommé par son acronyme ICORN, a vu le jour en 2006. La ville de Berne a rejoint ce réseau en 2019 et Lausanne a été récemment sollicitée par ce réseau. ICORN a aidé plus de 170 personnes à ce jour, un nombre qui peut paraître minime ou très important, selon l'importance que, chacune et chacun de nous, attribuons à la vie de ces personnes qui portent la voix des peuples opprimés.

Les questions suivantes sont donc posées à la Municipalité :

La Municipalité est-elle disposée à soutenir la démarche du gouvernement vaudois en plaidant pour favoriser le regroupement familial à toutes les personnes afghanes installées en Suisse ?

La Municipalité est-elle disposée à envisager de rejoindre le réseau ICORN afin de permettre à des personnes persécutées ainsi qu'à leurs familles de trouver refuge en Suisse ?